

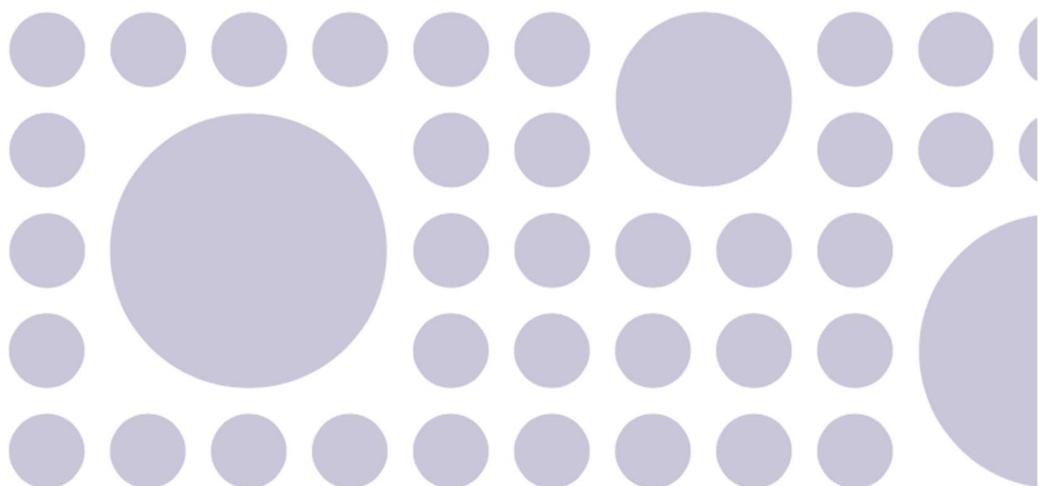


INNOVER EN CORSE - INNUVÀ IN CORSICA

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

UN « PITCH » POUR CONCILIER TRANSITION ECOLOGIQUE ET TRANSITION
NUMERIQUE

Date limite de réception des candidatures : lundi 18 novembre 2024 à 12h00.





CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'AMI

1. Contexte

INIZIÀ est l'incubateur territorial d'entreprises innovantes de Corse, sous la forme d'une association loi 1901, soutenu financièrement par la Collectivité de Corse, l'Etat (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) et l'Union Européenne, ainsi que par ses membres fondateurs parmi lesquels l'Université de Corse, les Communautés d'agglomération d'Ajaccio et de Bastia, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

INIZIÀ a pour mission de sensibiliser, conseiller et accompagner les porteurs de projet innovant de Corse dans leur croissance et développement.

S'il ne faut pas confondre Innovation et Numérique, nous ne pouvons pas ignorer la part du numérique dans le quotidien et le développement des entreprises innovantes.

Un secteur qui ouvre des perspectives de développement intéressantes pour la Corse, puisqu'il s'agirait d'activités insensibles à l'insularité et à la saisonnalité. Mais quid de l'environnement ?

Les entreprises jouent un rôle essentiel dans l'économie du territoire. Leur réussite constitue le moteur du développement de la Corse, c'est pourquoi nous souhaitons **trouver le bon équilibre**

et apporter des solutions et orientations concrètes dans le cadre de la politique d'attractivité qui passera inévitablement par l'accompagnement d'une transition du numérique propre :

Comment concilier transition numérique et transition écologique ?

2. OBJECTIFS

L'AMI « **UN PITCH POUR CONCILIER TRANSITION ECOLOGIQUE ET TRANSITION NUMERIQUE** » lancé par INIZIÀ et l'Agence de l'Urbanisme et de l'Environnement, a pour objet de fournir l'opportunité aux participants de « pitcher » devant des investisseurs, d'obtenir des conseils pour le perfectionner et d'être mis en relation avec des experts pour en faire un projet à impact et proposer des solutions pour accompagner les entreprises du territoire vers plus de sobriété numérique.

L'objectif est, pour INIZIÀ et l'AUE, de définir un plan d'actions stratégiques qui permettra aux entreprises installées en Corse d'augmenter leur compétitivité tout en assurant un engagement de sobriété numérique afin d'être en accord avec l'objectif d'autonomie énergétique à horizon 2050.



CANDIDATS

1. PROFILS CANDIDATS

Candidat : personne(s) morale (s) ayant soumis un dossier dans le cadre du présent l'AMI.

Candidature : procédure à travers laquelle le Candidat dépose une réponse à l'AMI par courrier électronique à incubateur@iniziativa.corsica

Projet : proposition d'une feuille de route du numérique responsable – plan d'actions.

2. NATURE DES CANDIDATS

L'AMI est ouvert à tous les candidats, tels que défini ci-dessous.

Les entreprises participantes doivent être immatriculées en Corse au registre du commerce et des sociétés (RCS) à la date de dépôt du dossier.

Exceptionnellement, les entreprises en création peuvent être éligibles.

Dans ce cas, le dossier doit être présenté par les futurs actionnaires.

Ne peuvent candidater : - Toute personne membre du Jury et les experts sollicités dans le cadre du présent AMI ainsi que toute structure dont un membre du jury en serait actionnaire, à titre personnel ou professionnel.

La Candidature concernée serait immédiatement disqualifiée.

Les associations de loi 1901, les collectivités, les grandes entreprises.

L'ensemble des frais engagés pour participer à l'AMI sont à la charge des candidats (R&D, constitution de dossier, déplacements, restauration, hébergements...). Plus largement, l'organisateur ne devra aux participants aucune somme, aucun dédommagement, avantage, ou remboursement.

3. INFORMATION ET COMMUNICATION

Les candidats autorisent INIZIÀ et l'AUE à publier leurs noms, prénoms, adresse électronique, et coordonnées complètes de leur entreprise ainsi que le descriptif inscrit dans la fiche de candidature dans le cadre d'actions de communication et d'information relative à aux événements « Comment concilier transition écologique et transition numérique en Corse ? », y compris sur les sites internet et réseaux sociaux des organisateurs et de leurs partenaires.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à incubateur@iniziativa.corsica.



PROCESSUS DE L'AMI

1. CRITERES D'ELIGIBILITE

En matière d'éligibilité, peuvent candidater au programme uniquement les sociétés respectant les

conditions suivantes :

La société a préparé un plan de croissance (startup) ou de développement (entreprise mature) avec des projections financières ;

La société est en activité (n'a pas déposé le bilan auprès du tribunal de commerce, n'est ni en liquidation judiciaire ou sous mandat ad'hoc) ;

La société présente au moins une innovation (produit, service, technologique, processus, modèle économique...).

Pour être éligible, un dossier doit :

- Être complet au sens administratif et être soumis dans les délais, au format imposé, sous forme électronique par courriel ou poste restante à l'adresse incubateur@inizia.corsica
- Être composé uniquement de partenaires à jours de leurs obligations fiscales et éligibles à recevoir des aides publiques (en particulier, les partenaires doivent être à jour de leurs obligations fiscales et sociales, ne pas être sous le coup de la récupération d'aides déclarées illégales ou incompatibles par la Commission européenne, et ne pas avoir le statut d'entreprise en difficulté au sens de la réglementation européenne des aides d'État) ;
- Répondre aux objectifs et attendus indiqués ci-dessus et satisfaire aux contraintes indiquées ;
- Porter sur des besoins directement liés à la transition énergétique et le numérique ;

2. CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour être sélectionnés durant les diverses étapes du processus, les projets éligibles sont évalués notamment sur la base des critères suivants :

- Adéquation avec les domaines d'activités stratégiques
- Qualité du plan d'action proposé pour expérimenter une feuille de route du numérique responsable
- Caractère innovant (des produits, procédés, services, modèle socio-économique) et valeur ajoutée ;
- Taille des marchés visés, impact économique et social du projet ;
- Caractère stratégique à l'échelle régionale, nationale, ou européenne ;
- Qualité de la présentation orale pour la phase de pitch.

Le comité d'engagement pour la pré-sélection des dossiers est composé de l'AUE et INIZIÀ. Les candidats éligibles seront informés par email.

3. PITCH ET JURY FINAL

Les candidats seront invités à participer à une journée sur la thématique le 12 décembre 2024.

Au programme conférences inspirantes, Living Lab mélangeant entreprises et institutionnels pour aller encore plus loin sur les actions à mettre en place.

Temps de modification / amélioration de la feuille de route proposée (1h) avant le pitch final et la remise des prix d'un montant de 1500€ (mille cinq cents euros en numéraire) qui sera remis par l'AUE au plan d'actions le plus ambitieux et réaliste.

Le prix a vocation à financer la mise en place d'actions de sobriété numérique, l'entreprise devra l'enregistrer suivant son choix et suivre le traitement fiscal afférent.

4. PROCESSUS DE SÉLECTION

Les candidats doivent déposer leur dossier et ses annexes sous forme dématérialisée au format pdf.

Le dossier devra comprendre :

- Présentation de l'entreprise et du secteur d'activité (cf.annexe 1)
- Attestation de régularité fiscale et sociale,
- Stratégie de sobriété numérique déjà mise en place si c'est le cas, et plan d'action pour concilier transition écologique et numérique sous forme d'une feuille de route.

La date de clôture des candidatures est fixée au lundi 18 novembre 2024 à midi.

Une première analyse des dossiers reçus est faite par le Comité d'Engagement constitué par INIZIA et de l'AUE.

Il sera vérifié l'éligibilité et la maturité du projet en s'appuyant sur l'adéquation de ce dernier avec les enjeux de la feuille de route du partenariat qui lie INIZIÀ et l'AUE.

Des compléments seront éventuellement demandés pour permettre l'instruction approfondie des dossiers.

Le Comité d'Engagement valide les dossiers à auditionner et écarte les projets ne respectant pas les critères de sélection.

Une communication sera transmise aux candidats non retenus.

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.

Incubateur d'Entreprises Innovantes – INIZIÀ

Mme Paola LEONZI
paola.leonzi@inizia.corsica
Tél : 04-95-26-62-96

Date de clôture de réception des offres :

Le lundi 18 novembre 2024